- 2. a) CR 4; b) \$5,727; c) depuis le 6 juillet 1968.
- 3. Assumer en partie les tâches habituelles du travail du bureau, y compris la correspondance et les demandes de renseignements, et accompagner le ministre dans ses déplacements.
- 4. a) Études secondaires et formation universitaire; b) directement du ministre.

SASKATOON—LE BUREAU DU REPRÉSENTANT DE LA CIRCONSCRIPTION DE SASKATOON-HUMBOLDT

Question nº 803-Le très hon. M. Diefenbaker:

- 1. A-t-on ouvert un bureau, à Saskatoon, pour l'honorable député de Saskatoon-Humboldt, ministre sans portefeuille ou est-on en train de le faire?
- 2. Dans l'affirmative, et si le gouvernement du Canada en assume le coût, à combien s'élèvent les frais approximatifs de fonctionnement de ce bureau sous les postes a) personnel, b) location, c) autres frais?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Oui.

2. a) \$2,691 (Traitement d'un commis à temps partiel); b) Aucun paiement de loyer n'est en cause, étant donné que le bureau est situé dans un immeuble de la Couronne; c) Jusqu'ici, les frais s'élèvent à \$2,093.20, dont voici le détail: Meubles du ministre, \$1,223.00; meubles de la secrétaire, \$371.00; machine à écrire électrique, \$499.20.

L'AIDE AUX MUNICIPALITÉS POUR COMPEN-SER LE COÛT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Question nº 940-M. Robinson:

Le gouvernement fédéral songe-t-il à accorder aux municipalités une aide financière directe pour compenser a) le coût de l'éducation aux écoles primaires et secondaires, b) les frais de premier établissement (i) des immeubles pour l'enseignement (ii) du matériel (iii) de l'équipement?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Non.

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONTRÎBUE AU FONDS DES ALLOCATIONS SOCIALES DU QUÉBEC

Question nº 954-M. Caouette:

- 1. Le gouvernement contribue-t-il au fonds des allocations sociales de la province de Québec et, dans le cas de l'affirmative, quel est le chiffre de sa quote-part annuelle?
- 2. Quelle a été la quote-part du gouvernement à ce fonds, a) au cours de l'exercice financier écoulé et b) au cours des cinq dernières années?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui. Voir tableau ci-joint.

2. Voir tableau ci-joint. [L'hon. M. MacEachen.]

Contributions fédérales au Québec

Année	Programme	Total
1967–1968	Assistance-vieillesse Allocations aux aveugles Allocations aux invalides	8,401,864 1,631,232 8,292,666
1966–1967	Assistance-vieillesse Allocations aux aveugles Allocations aux invalides	12,291,269 1,714,789 8,535,524
1965–1966	Assistance-vieillesse Allocations aux aveugles Allocations aux invalides	15,941,412 1,840,978 8,821,586
1964–1965	Assistance-vieillesse Allocations aux aveugles Allocations aux invalides	16,589,045 1,892,813 9,090,736
1963–1964	Assistance-vieillesse Allocations aux aveugles Allocations aux invalides	13,860,075 1,642,869 8,081,258
1962–1963	Assistance-vieillesse Allocations aux aveugles Allocations aux invalides	13,793,745 1,662,937 8,577,890

Part du gouvernement fédéral dans les versements effectués à la province de Québec aux termes de la Loi sur l'Assistance-chômage au cours de l'année financière 1967-1968 et des cinq années précédentes

Année	Montant
	\$
1967-1968	Néant *
1966-1967	33,286,898**
1965-1966	24,573,655***
1964-1965	41,015,897
1963-1964	39,439,412
1962-1963	33,579,397

*Versements aux termes de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), par l'intermédiaire du ministère des Finances. **Versements réduits de \$26,562,595 à la suite de l'abattement d'impôt résultant de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires). ***Versements réduits de \$20,149,002 à la suite de l'abattement d'impôt résultant de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS PAR RELAIS HERTZIEN

Question nº 988-M. Schreyer:

- 1. Quelle est la capacité actuelle de notre réseau terrestre de télécommunications par relais hertzien?
- 2. Le gouvernement a-t-il des prévisions à l'égard de l'utilisation avec un rendement maximum de notre réseau terrestre de télécommunications par relais hertzien pour les 5, 10, 15, 20 ans à venir?